

## Point de vue de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Essonne

<b>Comparaison financière entre la station d'épuration et le Raccordement au collecteur du SIARCE</b>		
	<b>Station dépuraton</b>	<b>Raccordement au collecteur du SIARCE</b>
	1 600 000	1 000 000
<b>Subventions possibles</b>		
<b>Cas n°1 : politique actuelle la plus favorable</b>		
<b>Agence de l'eau Seine Normandie (%)</b>	45	35 *
<b>Conseil Général (%)</b>	35	20
<b>Conseil Régional (%)</b>		10
<b>Subvention totale cas n°1</b>	1 280 000	650 000
<b>Reste à la commune (euros HT)</b>	320 000	350 000
<b>Cas n°2 : décision probable</b>		
<b>Agence de l'eau Seine Normandie (%)</b>	45	0
<b>Conseil Général (%)</b>	35	20 (voire 0)
<b>Conseil Régional (%)</b>		0 **
<b>Subvention totale cas n°2</b>	1 280 000	200 000 (voire 0)
<b>Reste à la commune (euros HT)</b>	320 000	800 000 (voire 1 000 000)

\* : la condition de subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 35 % pour l'extension ou la création de réseau d'assainissement n'est possible que si la station d'épuration, où sont traitées les eaux usées, est aux normes au vu de la directive européenne ERU (Eaux RésiduaireS Urbaines) ; or, la station du SIARCE de Corbeil Essonnes n'est actuellement pas aux normes ; cela signifie que les 35 % de subventions de l'Agence seraient refusés d'où une subvention probable de 0 %

\*\* : la politique du Conseil Régional actuelle est de traiter de préférence les eaux usées au plus proche de leur zone d'émission ; il y a donc de forte chance qu'en cas de choix du raccordement au collecteur du SIARCE la subvention soit nulle (voir cas le plus probable)

### Conclusion

Compte tenu du contexte actuel des subventions, des performances de traitement de la station d'épuration du SIARCE, le coût financier à la charge de la commune, en terme d'investissement, généré par le choix de la station d'épuration communale de Vert-le-Grand est de 60 % inférieur au coût que générerait un raccordement au collecteur du SIARCE : une économie pour la commune de 480 000 euros HT.

**Comparaison de la facture d'eau établie au 2<sup>ème</sup> semestre 2006 d'un habitant de Vert-le-Grand avec une consommation de 120 m<sup>3</sup> et celle d'un habitant de Vert-le-Petit** (commune raccordée à la station d'épuration du SIARCE qui n'est pas aux normes)

	Vert.le.Grand	Vert.le.Petit	
Frais de Collecte et/ou traitement des eaux usées, lutte contre la pollution (en €uros H.T. au m <sup>3</sup> )	1,2186	2,2632	+ 85,72%

Aujourd'hui, pour une utilisation de 120 m<sup>3</sup> d'eau un habitant de Vert Le Petit paye 132,24 €uros de plus qu'un habitant de Vert Le Grand. Quand notre nouvelle station d'épuration sera en service, l'habitant de Vert le Grand supportera une taxe d'assainissement et de lutte contre la pollution d'environ 2 €uros le m<sup>3</sup>